



VILLE DE SAINT-RAYMOND  
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

## AVIS PUBLIC Demandes de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 12 août 2024**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

### **Demande numéro 1**

#### **Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 251, rue Saint-Pierre (lot 3 122 748 du cadastre du Québec).

#### **Description de la demande :**

La demande vise à permettre que l'agrandissement projeté du bâtiment commercial puisse être localisé à une distance de l'ordre de 2,8 mètres de la ligne latérale gauche plutôt qu'à 4 mètres et à une distance de l'ordre 2 mètres de la ligne arrière plutôt qu'à 3 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à la zone C-7 de la *Grille des spécifications: feuillets des normes du Règlement de zonage 583-15*.

La demande de dérogation vise également à autoriser que l'indice d'occupation du sol soit de l'ordre de 72 % plutôt que de 50 %, comme prévu à la *Grille des spécifications: feuillets des normes du Règlement de zonage 583-15*.

### **Demande numéro 2**

#### **Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 4569, chemin du Lac-Sept-Îles (lot 4 492 221 du cadastre du Québec).

#### **Description de la demande :**

La demande vise à permettre que l'abri d'auto annexé à la résidence représente 66 % de la largeur totale du bâtiment principal plutôt que 50 %, comme prévu aux dispositions applicables à l'article 10.1 du *Règlement de zonage 583-15*.

La demande de dérogation vise également à autoriser que le chemin d'accès ait une largeur de l'ordre de 12 mètres plutôt que 6 mètres, comme prévu à l'article 24.1.6 du *Règlement de zonage 583-15*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du **12 août 2024**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 24 juillet 2024.

La greffière,

Vicky Morasse

-----

**Certificat de publication**

Comme prévu au *Règlement 670-19* adopté le 11 mars 2019 par le conseil municipal, je soussignée certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant des demandes de dérogation mineure sur le site Internet de la Ville de Saint-Raymond le 24 juillet 2024.

En foi de quoi, je donne le présent certificat le 24 juillet 2024.

La greffière,

Vicky Morasse

ST/vm